

24 déc 2025 -16:21

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2025](#)

Prolongation du programme DIGIT-04 relatif à la numérisation du patrimoine

Sur proposition de la ministre chargée de la Politique scientifique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du programme DIGIT-04 qui s'attelle à la numérisation du patrimoine scientifique et culturel des Établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique.

La Belgique détient au sein de ses Établissements scientifiques fédéraux (ESF) et de la Cinémathèque royale de Belgique (Cinematek) un patrimoine scientifique, culturel, historique et artistique exceptionnel. Depuis 2005, l'État fédéral soutient les efforts de numérisation de ce patrimoine au travers de quatre phases successives d'un programme pluriannuel (DIGIT).

Ce programme de numérisation vise une collaboration interinstitutionnelle avec des investissements communs, une professionnalisation de l'infrastructure, une gestion commune des données et un maximum de synergies, tout en respectant la spécificité des besoins de chacune des institutions. La phase actuelle DIGIT-04 du programme arrive toutefois à échéance le 31 décembre 2025.

Bien que les ESF et la Cinematek ont déjà accompli un travail considérable en matière de numérisation, la richesse et l'ampleur de la collection fédérale nécessite encore du temps pour numériser en particulier les parties de la collection fédérale les plus vulnérables, ou pour lesquelles la demande de consultation digitale est grande.

Dans cette optique, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation pour une année supplémentaire complète, jusqu'au 31 décembre 2026, du financement de DIGIT-04 en ce compris la prolongation d'un an du contrat avec Belnet, pour assurer la continuité de l'ensemble des activités dans le cadre de DIGIT-04.

Par ailleurs, le Conseil des ministres marque son accord pour que la ministre chargée de la Politique scientifique examine dans quelle mesure DIGIT pourra être lié à une politique globale de numérisation, afin qu'il puisse, à partir de 2027, acquérir un caractère structurel au sein des Établissements scientifiques fédéraux.

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be